



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN2019-09-10

AN06220190910528

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emploi de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Bruay-la-Buissière le 10 septembre 2019

Pour le Président et par délégation,
Monsieur Bernard DEVAUX
Directeur Général des Services

Arrêté établi pour la période du 10/09/2019 au 27/09/2019

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V06219072380001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de restauration Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	CCAS DE CALAIS 62107 CALAIS CEDEX	01/09/2019	06220190723263